



D.2025.06.18.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 18 Juin 2025

5 - GESTION DU PATRIMOINE

**5.1 - Protocole de clôture du mandat n° CM 2020-1016 – Mandat 10 – conclu avec Tisséo Voyageurs
– Opération du système de sécurisation de la radio TETRA : Approbation du protocole.**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Par délibération n° D.2020.02.05.8.19 en date du 2 mai 2020, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le programme de l'opération de sécurisation de la radio TETRA et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mandat n° CM 2020-1016 avec Tisséo Voyageurs pour lui confier la réalisation de cette opération.

L'enveloppe globale de ce mandat s'élève à 400 000,00 €HT. La réalisation des travaux était prévue pour fin décembre 2021, puis reportée à fin décembre 2022.

Le programme initial présenté en février 2020 identifiait des précisions à apporter suite à l'étude de conception au vu de la complexité technique et des risques opérationnels engendrés par les modifications apportées par le projet.

A l'issue de ces phases d'études, des modifications devaient être prises en compte pour la réalisation du projet tout en assurant la continuité de service des activités de transport public de TISSEO

Par délibération D.2022.06.08.7.1, le Comité Syndical a autorisé son Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Mandat susvisée pour

- intégrer la modification du programme d'opération,
- ajuster l'enveloppe financière de l'opération,
- déterminer le nouveau planning de réalisation.

L'enveloppe financière du projet est passée à 800 000,00 € HT.

Compte tenu de :

- la pénurie de composants électroniques, l'augmentation des délais de livraison associés,
- la complexité de mise en oeuvre de la nouvelle architecture identifiée nécessitant des études complémentaires.

La fin des travaux initialement prévue au 31 décembre 2022 est donc passée au 31 décembre 2023. Avant d'être reportée une dernière fois au 30/06/2024.

L'opération a été achevée le 27/06/2024.

Toutes les réserves constatées lors de la réception ont été levées et la garantie de parfait achèvement des ouvrages est expirée.

La convention de Mandat prévoit que la mission du mandataire prend fin par quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire pour chacune des opérations après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages à Tisséo Collectivités ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages.

Les dépenses réalisées pour cette opération s'élèvent à 797 475 euros HT.

Le présent protocole de clôture du « mandat 10 » constate l'achèvement des missions de Tisséo Voyageurs, approuve le bilan financier de l'opération et donne quitus au mandataire pour cette opération.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le protocole de clôture du mandat n° CM 2020-1016, mandat 10, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus, et d'autoriser sa signature.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Jop n'a pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE le protocole de clôture du mandat n° CM 2020-1016, mandat 10, à conclure avec Tisséo Voyageurs, valant quitus.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit protocole.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES